

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2018/434 Paraphe : 
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n°DC2018/131	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 83

Votants : 87 (dont 4 pouvoirs)

POUR : 87 (100 %)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le dix-sept décembre deux mille dix-huit à 18h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 07/12/2018

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART M., BEGNY A., COURAULT J., FOURCART MH, HERBAY C., JACQUET G., LENFANT M., LESUEUR P., MELIN P., MERCIER A., NOIRANT L., PAYEN F., PIEROT C., RAULIN S., ROGER M., THOMAS A., VERNEL M. et MM ADAM C., ADIN M., ALBAUD G., BARRE R., BEBIN P., BESANCON T., BIENVENU B., BOIZET G., BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BOXEBELD P., BROUILLON P., BROYER J., CANIVENQ R., CANNAUX F., CARPENTIER D., COLSON D., CORNEILLE JP, DANNEAUX D., DEBOURCES C., DEGLAIRE G., DEGLAIRE T., DEMISSY P., DUGARD Y., DUMANGE D., ETIENNE P., GIRONDELLOT B., GODART O., GOMEZ JB, GROSSELIN J., HAULIN B., LAMY D., LANTENOIS J., LAURENT CHAUVET P., LEONI A., LESOILLE P., MALVAUX A., MASSON JP, MATHIAS F., MEENS F., MEIS M., MENDES M., MIELCAREK C., MOUTON F., MULLER JC, NICOLITCH C., NIZET D., NIZET J., OUDIN H., PHILIPPE L., PIC JY, PIERSON F., QUEVAL G., RACOUR P., RATAUX F., RAULET O., RENARD D., RICHELET JP, ROBIN D., SIGNORET F., SIMON S., SINGLIT B., THIERION V., VAIRY L., VALET B.

Représentés : M. HUREAU B. donne pouvoir de vote à Mme PIEROT C., M. MANCEAUX C. donne pouvoir de vote à M. RENARD D., M. POTRON F. donne pouvoir de vote à M. LAURENT CHAUVET P. et M. RAUSSIN B. donne pouvoir de vote à M. SIGNORET F.

OBJET : LEADER – MODIFICATION DES PLAFONDS DES FICHES ACTIONS N°1 à 5

Vu la délibération n°DC2017/16 du Conseil communautaire du 12 avril 2017 validant l'ensemble du dossier définitif du programme LEADER 2014/2020 en vue du conventionnement avec la Région Grand Est ;

Vu la convention signée en date du 13/07/2017 entre le GAL de l'Argonne Ardennaise, l'ASP et la Région Grand Est dans le cadre du programme LEADER 2014/2020 comprenant les fiches actions et définissant les plafonds respectifs à chacune d'entre elles ;

Vu la délibération n°DC2018/05 du 19/02/2018 portant modification des fiches action n°1 à 5 du programme LEADER ;

Vu la proposition du comité de programmation réuni lors de sa séance du 20/11/2018 consistant à supprimer les plafonds des fiches actions n° 1 à 5 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- APPROUVE la suppression des plafonds des fiches actions n° 1 à 5 comme suit :

.../...

Fiches actions	Enveloppe	
1) Bien vieillir	255 000 €	Aucun plafond
2) Animation lien social	100 000 €	Aucun plafond
3) Mobilité	70 000 €	Aucun plafond
4) Tourisme	390 000 €	Aucun plafond
5) Economie	200 000 €	Aucun plafond

- PREND ACTE que les montants planchers de FEADER à l'instruction demeurent inchangés
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir

Le Président,

Francis SIGNORET